

PANORAMA MÉDIA Garantie et limitation de responsabilité

Cette garantie et limitation de responsabilité (la «Garantie») énonce la garantie fournie par Panorama Média à l'égard de l'équipement. En acceptant la livraison de l'équipement, l'acheteur accepte d'être lié par ces termes et accepte les conditions. Sauf indication contraire, tous les termes utilisés dans « Garantie et limitation de responsabilité » auront la même signification tout au long du document.

PANORAMA MÉDIA NE SERA PAS TENUE D'HONORER LA PRÉSENTE GARANTIE SANS réception du paiement complet du matériel.

1. La couverture de la garantie limitée

A. Panorama Média garantit à l'utilisateur final d'origine que l'équipement sera neuf à la livraison. La Garantie débute suivant la livraison et l'installation de l'équipement et le paiement final du matériel.

B. En vertu de cette garantie limitée, Panorama Média a l'obligation de remplacer ou de réparer tout équipement ou partie d'équipement présentant un bris ou autre problème du genre selon la garantie du fabricant (inscrit dans le contrat de vente). Cette garantie comprend les frais de main-d'œuvre pour une période de 1 an.

Panorama Média disposera d'un délai de temps raisonnable pour faire de tels remplacements ou réparations et tout le travail nécessaire devra être effectué pendant les heures normales de travail. Les heures de travail régulières sont du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00, à l'exclusion des jours fériés observés par l'acheteur et/ ou Panorama Média. Le délai pourrait être plus long à l'extérieur du Saguenay-Lac-St-Jean.

C. Panorama Média doit payer les frais de transport terrestre pour le retour de tout composant défectueux de l'équipement. Tous ces articles doivent être expédiés à un établissement désigné par Panorama Média. Panorama média se réserve le droit de choisir le moyen de transport.

D. Les pièces de rechange ou de matériel seront neuves ou très peu utilisées, comparables dans la fonction et la performance de la partie ou de l'équipement d'origine, et garanties pour le reste de la période de garantie. Les pièces ou équipements supplémentaires achetés en dehors de la vente initiale ne seront pas couverts par la période de garantie.

E. Les défauts doivent être définis comme suit : En ce qui concerne l'équipement, un «défaut» fait référence à un écart important de la conception et des spécifications qui empêche d'exploiter l'équipement comme prévu.

SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE, DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, PANORAMA MÉDIA REJETTE TOUTES LES AUTRES PROMESSES, REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES applicables aux équipements et remplace toutes les autres garanties ou CONDITIONS, explicites ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU TOUTES CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Aucune information orale ou écrite, ou conseils donnés par la Société, ses agents ou EMPLOYÉS, NE CONSTITUENT UNE GARANTIE OU EN AUCUN CAS NE PEUVENT AUGMENTER LA PORTÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CETTE GARANTIE LIMITÉE n'est pas transférable.

2. Exclusion de la couverture de garantie

La garantie limitée fournie par Panorama Média n'impose aucune obligation ou responsabilité à Panorama Média pour:

A. Les dommages causés par la mauvaise installation, le réglage, la réparation ou l'entretien de l'équipement par quelqu'un d'autre que le personnel de Panorama Média ou son agent autorisé pour la pose et la réparation;

C. Les dommages causés par l'impossibilité de fournir un environnement sécuritaire, y compris, mais sans s'y limiter: (i) la négligence ou la mauvaise utilisation, (ii) une défaillance ou une augmentation soudaine de l'énergie électrique, (iii) un mauvais contrôle de l'humidité, ou d'autres conditions environnementales en dehors des spécifications techniques telles que les températures extrêmes, la corrosion par des polluants métalliques, ou (iv) toute cause autre que l'usage ordinaire;

D. Les dommages causés par un incendie, inondation, tremblement de terre, l'eau, le vent, la foudre ou toute autre catastrophe naturelle, la guerre, le terrorisme, les troubles civils ou toute autre cause hors du contrôle raisonnable de Panorama Média;

E. Site d'installation du matériel qui empêche Panorama Média de travailler de façon sécuritaire;

F. Toutes les déclarations faites sur le produit par un vendeur, revendeur, distributeur ou un agent, à moins que de telles déclarations figurent dans un document écrit signé par un employé de Panorama Média. Les déclarations qui ne sont pas incluses dans un écrit signé ne constituent pas des garanties, ne doivent pas être invoquées par l'acheteur et ne font pas partie du contrat de vente;

G. Tout dommage résultant de l'utilisation de produits de Panorama Média dans une autre application que les applications commerciales et industrielles pour lesquelles ils sont destinés, à moins que, sur demande, une telle utilisation soit expressément approuvée par écrit par Panorama Média;

H. Toute défaillance de la maintenance préventive;

J. Les systèmes tiers et autres équipements auxiliaires, y compris sans limitation les systèmes de contrôle vidéo, les systèmes audio, vidéo et processeurs, système de communication (autre que Panorama Média);

K. Des accessoires, des logiciels ou d'autres dispositifs non fournis par Panorama Média.

3. Limitation de responsabilité

Panorama Média ne sera pas dans l'obligation de fournir un service continu en vertu de cette garantie si des modifications sont apportées à l'équipement sans un accord préalable écrit de Panorama Média. Il est expressément convenu que le prix de l'équipement est basé sur la limitation de responsabilité suivante : En aucun cas, Panorama Média (y compris ses filiales, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés ou agents) ne sera responsable des dommages spéciaux, indirects, accessoires ou exemplaires ou d'aucune façon liés à l'équipement ou autre, y compris mais non limité à des dommages-intérêts pour la perte de profits, le coût de remplacement de l'équipement, les temps d'arrêt, la perte de données, les blessures, les dommages à la propriété ou les sommes versées par l'acheteur à des tiers, même si Panorama Média a été informée de la possibilité de tels dommages. La limitation de la responsabilité de ce qui précède est applicable si une réclamation est fondée sur les principes de responsabilité contractuelle, délictuelle ou de devoir statutaire, principes d'indemnisation ou d'apport, ou autrement.

En aucun cas, Panorama Média n'est responsable envers l'acheteur ou toute autre partie en cas de perte, dommage ou blessure de quelque nature découlant de ou en relation avec cette garantie au-delà du prix d'achat de l'équipement effectivement remis et payé par l'acheteur. Le recours de l'acheteur pour tous les différends en vertu de cette garantie sera finalement limité au prix d'achat de l'équipement dans la mesure où le prix d'achat a été payé.

4. Cession de droits

La garantie contenue dans ce document ne concerne que l'utilisateur final d'origine (qui peut être l'acheteur) de l'équipement et aucune tentative de transférer la Garantie sans l'approbation de Panorama Média ne sera acceptée.

5. Droit d'administration

Les deux parties consentent à l'application des lois du Québec pour régir, interpréter, et appliquer l'ensemble des droits de l'acheteur et de Panorama Média.